



Un an après l'élection présidentielle : Un bilan insoutenable pour les céréaliers

Près d'un an après la nomination d'Emmanuel Macron à la présidence de la république, l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) déplore des mesures très coûteuses pour les céréaliers. Entre transferts financiers dans le cadre de la PAC, réduction des phytosanitaires ou encore séparation de la vente et du conseil, ce sont 2,3 milliards d'euros de charges supplémentaires qui pèsent potentiellement sur les producteurs.

Paris, le 17 avril 2018 – « Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, les céréaliers paient le prix fort alors que le contexte économique dans le secteur est loin d'être au beau fixe ! », s'exclame Philippe Pinta, Président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB). Il ajoute : « Entre les décisions déjà prises et les réflexions en cours par les pouvoirs publics, nous estimons que le gouvernement fait peser 2,3 milliards d'euros par an de charges supplémentaires sur les producteurs ! Le gouvernement nous plonge dans l'incompréhension et le désarroi ! ».

D'ores et déjà les décisions prises par le gouvernement en 2017, avec le transfert financier du premier pilier de la PAC vers le second, la suppression de la déduction de sept points de cotisations MSA, représentent un coût de 300 millions d'euros par an.

Ensuite, la restriction drastique par la France en l'absence d'alternatives crédibles économiquement de l'utilisation de certains phytosanitaires, entraînerait non seulement un différentiel de compétitivité avec les autres pays européens mais aussi un surcoût pour les producteurs de 1,5 milliard d'euros par an.

Alors que l'examen de la loi qui fait suite aux Etats Généraux de l'Alimentation débute au parlement et que le gouvernement va présenter sa feuille de route sur les produits phytosanitaires, si des mesures, comme la séparation des activités de vente et de conseil, l'augmentation de la redevance sur les produits phytosanitaires venaient à être adoptées, ce sont 500 millions d'euros par an supplémentaires, qui s'ajouteraient à la charge des producteurs.

« Les céréaliers ne peuvent plus supporter de nouvelles charges et menaces qui remettent en cause l'équilibre économique de leurs entreprises et de toutes les filières qui en découlent », affirme Philippe Pinta. Face à ces lourdes menaces, les administrateurs de l'AGPB réunis en Conseil d'Administration ce jour, ont adopté à l'unanimité une motion à l'attention du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ils exigent du gouvernement un juste retour à la raison face à la réalité de la situation économique des producteurs, profondément dégradée.

Contacts presse : RDN

Fadela Benabadji

Tel : 01 85 09 83 70

Mobile : 06 11 34 22 39

fbenabadji@agence-rdn.com

Emilie Durand

Tel : 01 85 09 83 72

Mobile : 06 23 47 67 47

icharron@agence-rdn.com

A propos de l'AGPB :

Créée en 1924, l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, syndicat professionnel agricole, représente les intérêts des producteurs de céréales. L'AGPB est dirigée par des agriculteurs élus représentants les départements, issus du monde syndical et économique. Elle est une association adhérente de la FNSEA.